



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CHAMPLAIN, TENUE LE 7 OCTOBRE 2024 AU CENTRE DU
TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME A 20 H

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, Maire.

Monsieur Donald Brideau, directeur général greffier-trésorier et madame Caroline Lemay, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe sont aussi présents.

**7.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 VISANT À AUGMENTER LE
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MAXIMUM DE LA ZONE 124-
R**

2024-10-212

**7.3.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
2024-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03
VISANT À AUGMENTER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU
SOL MAXIMUM DE LA ZONE 124-R.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 124 de ladite loi, un conseil municipal qui entend modifier la réglementation d'urbanisme doit adopter, par résolution, un projet de modification de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de ladite loi, la municipalité doit procéder à une consultation publique sur le projet de modification de la réglementation d'urbanisme quant à son objet et aux conséquences découlant de son adoption ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier est autorisé à fixer la date la consultation publique avant la publication de l'avis prévu à l'article 126 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme chapitre A-19.1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le premier projet de règlement # 2024-09 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à augmenter le coefficient d'emprise au sol maximum de la zone 124-R soit adopté.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier